

Règlement de la consultation

Fourniture de 12 000 câbles de charge multi-embouts à usage non commercial pour des jeunes de 15 ans

Consultation n° 2025-15

Procédure adaptée, avec négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur, en application de l'article R.2123-1 et R.2123-5 du Code de la commande publique.

Le présent règlement de la consultation décrit les modalités et les conditions de la procédure de consultation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il convient de se conformer scrupuleusement aux prescriptions du présent document, sous peine de voir leur candidature rejetée.

DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DES OFFRES

Mardi 25 novembre 2025 à 12h

SOMMAIRE

1.	P	DUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.	О	BJET DU MARCHE	3
3.	T۱	/PE ET FORME DU MARCHE	3
4.	C	ONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	3
5.		ODIFICATION DU DCE	
6.		ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES D'ORDRE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE	
7.		RECISIONS RELATIVES A L'ELABORATION DE LA REPONSE DES CANDIDATS	
	7.1.		
	(CAN	NDIDATURE)	4
	7.2.	EN CAS DE PRESENTATION D'UNE SOUS-TRAITANCE EN VUE DE L'EXECUTION DU MARCHE	
	(OFF	TRE)	4
8.	C	ONTENU DU DOSSIER DE REPONSE DES ENTREPRISES	4
9.	M	ODALITES DE REMISE DU DOSSIER DE REPONSE DES ENTREPRISES	5
	9.1.	TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE	5
	9.2.	REMISE DES ECHANTILLONS	7
	9.3.	DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES DOSSIERS DE REPONSE	7
	9.4.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	7
10).	CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE	8
	10.1	RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE	8
	10.2	EXAMEN DES CANDIDATURES	8
	10.3	EXAMEN DES OFFRES	8
	10.4	PRECISIONS DEMANDEES AUX CANDIDATS SUR LA TENEUR DES OFFRES	8
	10.5	·	
	10.6		
11		PIECES A PRODUIRE AU STADE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE	
	! .	RECOURS A LA PROCEDURE NEGOCIEE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	
Αľ	NNEX	E 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION	10
		DE REPONSES A RESPECTER EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIER	
DE	S CA	NDIDATS	10
A)	C	ADRE DE REPONSES TECHNIQUES	10
B)	C	ADRE DE REPONSES FINANCIERES	11

1. Pouvoir adjudicateur

Institut national d'études démographiques (Ined)

Etablissement public à caractère scientifique et technologique 9, cours des Humanités CS 50004 - 93322 Aubervilliers Cedex

• E-mail: marches-publics@ined.fr

• Portail de dématérialisation : https://www.marches-publics.gouv.fr

• Unité de recherche concernée : Unité mixte Elfe

2. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture de 12 000 câbles de charge multi-embouts à usage non commercial pour des jeunes de 15 ans.

3. Type et forme du marché

Le marché est un marché de fournitures ordinaire et non alloti.

4. Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- 1. le présent règlement de la consultation et ses annexes contenant le cadre des réponses techniques et financières
- 2. le cahier des clauses particulières (CCP)
- 3. l'acte d'engagement (ATTRI1)

5. Modification du DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

6. Renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires dans l'élaboration de leur réponse, les candidats devront faire parvenir leur demande par écrit, au plus tard 12 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, directement sur la plateforme de dématérialisation ayant permis le téléchargement du DCE : https://www.marches-publics.gouv.fr

Les réponses aux questions parvenues dans ce délai seront envoyées à tous les candidats, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question orale.

7. Précisions relatives à l'élaboration de la réponse des candidats

7.1. Relativement aux capacités professionnelles, techniques et financières (candidature)

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats peuvent présenter leur candidature :

- <u>en groupement avec d'autres entreprises</u> qui pourra prendre la forme de groupements conjoints ou de groupements solidaires.
 - Cependant, un même candidat ne peut pas :
 - o être mandataire de plusieurs groupements ;
 - o se présenter seul et dans le cadre d'un groupement.
- <u>en demandant la prise en compte des capacités d'autres opérateurs économiques</u> (autre que cotraitant), quel que soit le lien avec ces opérateurs économiques (y compris ses soustraitants).

Dans tous les cas, les candidats devront :

- justifier des capacités du ou des cotraitants (groupement) ou bien celles du ou des autres opérateurs économiques en fournissant dans le dossier de candidature, pour chacun, les déclarations demandées au point 8 ci-dessous;
- justifier, pour les capacités d'autres opérateurs économiques, qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché en produisant un engagement écrit de la part de ces entreprises.

Dans tous les cas, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats est globale.

7.2. En cas de présentation d'une sous-traitance en vue de l'exécution du marché (offre)

Les candidats souhaitant faire exécuter certaines prestations du marché par un ou plusieurs sous-traitants, doivent les déclarer (acte spécial de sous-traitance - formulaire DC4 téléchargeable gratuitement sur le site du <u>Minefe</u>) et obtenir leur agrément par l'Ined conformément aux dispositions des articles L2193-4 à L2193-7 du code de la commande publique.

Les candidats devront fournir pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières du ou des sous-traitants déclarés, les mêmes renseignements qui leur sont demandés à l'article cidessous relatif au dossier de candidature des entreprises.

La sous-traitance totale est interdite.

8. Contenu du dossier de réponse des entreprises

Les candidats fourniront un pli unique contenant un dossier de candidature et un dossier d'offre.

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- 1. Le formulaire DC1 (téléchargeable sur le site du Minefe) dûment complété;
- 2. Si besoin, une délégation de pouvoir justifiant de la qualité pour engager la candidature ;
- 3. Le formulaire DC2 (téléchargeable sur le site du <u>Minefe</u>) dûment complété dans toutes ses rubriques et accompagné de la déclaration des capacités professionnelles, techniques et financières suivantes :
 - o s'agissant de la capacité financière :

- déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires spécifique aux fournitures objet du marché, pour chacune des trois dernières années disponibles (à renseigner dans le DC2)
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels précisant la période couverte et l'étendue de la garantie;
- o s'agissant de la capacité professionnelle et technique :
 - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
 - liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
 - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- 4. Une présentation générale de l'entreprise.

Le dossier d'offre doit être composé des pièces suivantes :

- 1. L'acte d'engagement (ATTRI1) en format PDF, dûment complété <u>informatiquement</u> et signé électroniquement ;
- 2. L'offre technique et financière;
- 3. Tout document permettant d'analyser la démarche RSE et les actions en faveur du Développement Durable des candidats ;
- 4. Un ou plusieurs échantillons/prototypes du ou des produits proposés ;
- 5. Un relevé d'identité bancaire.

9. Modalités de remise du dossier de réponse des entreprises

9.1. Transmission par voie électronique

Les candidats peuvent choisir de transmettre leur offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation ayant permis le téléchargement du DCE : https://www.marches-publics.gouv.fr Les candidats disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme.

<u>Horodatage</u>

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure prises en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plateforme de dématérialisation à réception des documents transmis par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus (heure de Paris). Le procédé utilisé répond aux normes internationales pour l'horodatage (RFC 3029).

<u>Format</u>

Les candidats devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ciaprès précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre.

Les formats autorisés sont les suivants : DOC(x), XLS(x), PPT(x), PDF.

Le candidat est invité à :

- 1. ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- 2. ne pas envoyer de fichier contenant des macros;

- 3. vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut et pas seulement l'empreinte de signature électronique ;
- 4. vérifier qu'au minimum le DC1 et l'Acte d'Engagement sont signés électroniquement et individuellement.

Signature électronique

Les réponses transmises par voie dématérialisée doivent être signées électroniquement, conformément au décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 modifié par le décret n° 2002-535 du 18 avril 2002 et aux articles 1364 à 1367 du Code civil.

La signature électronique des candidatures et des offres se fait via l'utilisation de certificats électroniques conformes au RGS (ou de conditions de sécurité équivalentes) valides (non expirés et non révoqués) – cf. aide technique à l'utilisation de la plateforme.

Les formats de signature acceptés sont PAdES, CAdES, XAdES.

Le certificat de signature électronique utilisé devra être établi au nom de la personne habilitée à engager l'entreprise et seul l'acte d'engagement devra être signé électroniquement.

La seule signature électronique de l'enveloppe et/ou du dossier contenant les pièces demandées n'est pas recevable. La signature d'un fichier compressé, ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Aussi le mandataire bénéficiant des habilitations nécessaires signe seul la candidature et les offres au nom du groupement.

ATTENTION: l'obtention d'un certificat de signature électronique peut prendre plusieurs jours. Les soumissionnaires peuvent vérifier plusieurs jours à l'avance la conformité de leur certificat à l'aide de l'outil dédié de la plateforme de dématérialisation.

Toutefois, pour les soumissionnaires qui n'utiliseraient pas l'outil dédié de la plate-forme de l'Ined, les soumissionnaires doivent fournir gratuitement la procédure permettant la vérification de la validité de la signature et permettant de vérifier : l'identité du signataire, l'appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats autorisées, le respect de l'un des formats de signature autorisés, le caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de signature et l'intégrité du fichier signé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des soumissionnaires.

Anti-virus et copie de sauvegarde

Les candidats s'assureront avant l'envoi de leur candidature et de leur offre que les fichiers transmis ne comportent pas de virus, en ayant traité préalablement tous les fichiers avec un antivirus.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

Il est donc conseillé aux candidats de faire parvenir à l'Ined une copie de sauvegarde du dossier de réponse. Cette copie de sauvegarde sera remise sous pli scellé portant de façon apparente les mentions suivantes :

CONSULTATION n°2025-15

Fourniture de 12 000 câbles de charge multi-embouts à usage non commercial pour des jeunes de 15 ans **NOM DU CANDIDAT**

« COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR »

.

9.2. Remise des échantillons

Pour évaluer les offres, des échantillons, à raison d'un exemplaire par produit proposé, devront être remis à l'Ined <u>dans le respect de la date limite de remise des plis</u>, sous pli scellé portant de façon apparente les mentions suivantes :

CONSULTATION n°2025-15

Fourniture de 12 000 câbles de charge multi-embouts à usage non commercial pour des jeunes de 15 ans

NOM DU CANDIDAT
« NE PAS OUVRIR »

Les candidats transmettront leurs échantillons :

- soit par dépôt à l'accueil de l'Ined, du lundi au vendredi (de 9 h à 17 h 30) contre un récépissé qui sera remis par l'hôte d'accueil ;
- soit par envoi, adressé à l'Ined, par tout moyen (postal ou transport comportant un accusé de réception) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir son intégrité.

9.3. Date et heure limites de remise des dossiers de réponse

Le dossier de réponse (dématérialisé, copie de sauvegarde, échantillons) doit parvenir à l'Ined au plus tard à l'heure et la date limites de dépôt des dossiers de réponse indiquées en page de garde du présent document.

Les réponses non réceptionnées à la date et l'heure limites ne seront pas prises en compte.

9.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres sera de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

10.1. Recevabilité de la candidature

Une candidature est dite recevable lorsque, cumulativement, le candidat :

- Etablit ne pas se trouver dans une situation d'interdiction de soumissionner
- Atteste de la régularité de sa situation sociale et fiscale
- A remis un dossier de candidature complet comportant l'ensemble des pièces exigées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Les candidatures ne répondant pas à une de ces conditions seront déclarées irrecevables, sauf application éventuelle des dispositions des articles R2144-1 à R2144-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

10.2. Examen des candidatures

L'examen des candidatures se fait au regard des documents produits par le candidat lui permettant de justifier ses capacités professionnelles, techniques et financières à exécuter les prestations prévues au marché.

A l'issue de cet examen, l'Ined éliminera :

- les candidatures qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour exécuter le marché;
- les candidatures portant atteinte aux règles relatives à la liberté de prix et à la concurrence.

10.3. Examen des offres

Conformément aux dispositions des articles R2152-1 à R2152-5 du code de la commande publique, et sous réserve de la faculté de régularisation des offres irrégulières dont dispose le pouvoir adjudicateur, les offres irrégulières (¹), inacceptables (²) ou inappropriées (³) seront éliminées.

Les autres offres seront classées par ordre décroissant en application des critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse présentés ci-dessous.

10.4. Précisions demandées aux candidats sur la teneur des offres

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée;
- soit lorsque l'offre paraît anormalement basse.

⁽¹⁾ Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

⁽²) Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

⁽³⁾ Une offre inappropriée est une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulées dans les documents de la consultation.

10.5. Critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

1. Valeur technique (60 %)

Ce critère sera analysé au regard :

- des qualités techniques et fonctionnelles du produit (30 %)
- des qualités esthétiques de l'objet, susceptibles de plaire à la population cible jeunes de 15 ans (20 %)
- de la qualité des matériaux du produit proposé (10 %)
- 2. Prix (30 %) qui sera évalué au regard du montant global et forfaitaire correspondant à la fourniture des câbles.
- 3. Performances en matière de développement durable (10%)

10.6. Négociation

Des négociations pourront avoir lieu avec les candidats dont l'offre n'aura pas été déclarée irrégulière, inappropriée ou inacceptable.

Elles auront lieu soit par courriel, soit en visioconférence ou soit dans les locaux de l'Ined.

Elles pourront porter sur l'ensemble des aspects de l'offre et du CCP.

11. Pièces à produire au stade de l'attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira sur demande de l'Ined et préalablement à la notification du marché :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
- 2. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

Les candidats pourront, s'ils le souhaitent, fournir ces documents dans le dossier de réponse.

Le choix de l'attributaire deviendra définitif lorsque le candidat aura fourni ces documents.

12. Recours à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires

En application de l'article R2122-7 du code de la commande publique, la réalisation de prestations similaires à celle de la présente consultation pourra être exécutée par le même titulaire dans le cadre d'un ou de plusieurs marchés négociés.

La durée pendant laquelle ce ou ces marchés négociés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché, faisant l'objet de la présente consultation.

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION Cadre de réponses à respecter en vue de l'établissement de l'offre technique et financière des candidats

Objectifs du présent document

Le présent cadre de réponse retrace les points sur lesquels une réponse des candidats est attendue en vue du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les candidats établiront leur offre sur un document libre mais devront, autant que possible, respecter l'ordre des questions abordées tel qu'établi dans le présent cadre de réponse. Une attention particulière sera portée au soin pris dans la réponse, aussi bien pour sa précision que pour sa lisibilité.

En cas de groupement conjoint, les membres du groupement devront fournir en complément des informations demandées ci-dessous, la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

L'offre technique et financière devra être datée.

Il est rappelé aux candidats (cf. CCP) que les prix comprennent les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, notamment les frais de déplacement, ainsi que les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

A) Cadre de réponses techniques

La première page de l'offre technique et financière devra indiquer distinctement le nom du candidat et les mentions suivantes :

« Objet du marché Offre technique et financière »

Décrire :

- 1. une à trois (maximum) propositions de câbles de charge multi-embouts contenant notamment :
 - une présentation détaillée du produit
 - un résumé du contenu (câble, notice d'utilisation... et le cas échéant : pochette de rangement et/ou accessoires de personnalisation, etc.)
- 1. les caractéristiques techniques du ou des produit(s) proposé(s), et notamment :
 - le format du câble ;
 - les types d'embouts fournis (lightning, USB, micro-USB, etc.);
 - le poids d'un exemplaire ;
 - le poids total;
 - la description des matériaux utilisés pour la fabrication ;
 - les finitions éventuelles (vernissage, pelliculage, etc.);
 - le procédé de fabrication.

- 2. un ou plusieurs échantillons/prototypes du ou des produits proposé(s). Les échantillons du candidat dont l'offre aura été retenue seront conservés par l'Ined. Ceux des offres non retenues seront retournés aux candidats concernés ;
 - une présentation de l'équipe dédiée au projet ;
 - l'encombrement au sol et l'encombrement volumétrique des 12 000 câbles ;
 - la description des moyens et de l'organisation de travail qui seront mis en œuvre en vue de la réalisation des prestations ;
 - les mesures visant à protéger l'environnement qu'il est envisagé de mettre en œuvre dans le processus de fabrication ;
 - le planning de réalisation de la prestation et la date de livraison proposée ;
 - les coordonnées complètes de la personne à contacter pour la négociation ou tout complément d'information.

B) Cadre de réponses financières

Présenter:

- Le prix forfaitaire (en € HT et TTC) en décomposant ce montant par postes de dépenses (en distinguant la livraison à l'Ined et la livraison chez le routeur).

Prix* forfaitaire HT	Prix* forfaitaire TTC	Coût de livraison** HT (200 exemplaires 1 point à Aubervilliers)	Coût de livraison** HT (<mark>11 800</mark> exemplaires à Crouy)	Taux de TVA de la livraison

^{*} Le prix des câbles correspond au produit fini.

Le budget maximum alloué à la prestation objet du marché est de 22 000 € HT.

^{**} Le coût de la livraison comprend les coûts du conditionnement en cartons, du transport et du déchargement dans les locaux de l'Ined et du routeur.